Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260630-DCM_2026_079-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
-
DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE
-
Mairie de **CHINON**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU **MARDI 30 JUIN 2026**

2026-079

Le mardi 30 juin, à 18h300, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 24 juin 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 29
Nombre de Membres présents : 28	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 1	Abstention : 0
	Non votant : 0

SONT PRESENTS :
Monsieur DUPONT, Monsieur JAILLAIS, Madame LAMBERT, Monsieur DUCHESNE, Madame LAGREE, Monsieur PLANCHON, Madame PAVERO, Monsieur BRETT, Madame LECRUT-CHARNAVEL, Madame BOISNIER, Madame GACHET, Madame GUEYE, Monsieur FLEUREAUX, Monsieur SARKADI, Monsieur GUERTIN Madame LEFAY, Monsieur BERTRANDA, Madame MARTINEAU, Monsieur RIBEIRO, Madame BADILLER, Madame DE JENLIS, Monsieur VARANNE, Madame PANNIER, Monsieur DUFRESNE, Madame RUFET, Madame BOURGEOIS, Monsieur FIELD, Monsieur NIZOU

ONT DONNE PROCURATION :
Monsieur LE TREUT à Monsieur JAILLAIS

ABSENT EXCUSE :
Monsieur LE TREUT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BOURGEOIS

Adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

La Commune de Chinon répond à l'obligation d'instaurer d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) valable pour la durée de la mandature.

Un Règlement Budgétaire et Financier a pour objet de préciser les règles comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi, il permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

Ce Règlement Budgétaire et Financier comporte six parties qui couvrent l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier selon la répartition suivante :

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260630-DCM_2026_079-DE

- Titre I - Les modalités d'application ;
- Titre II - Le cadre budgétaire ;
- Titre III - La gestion pluriannuelle ;
- Titre IV - L'exécution budgétaire et comptable ;
- Titre V - L'actif ;
- Titre VI - Le passif ;

Le Règlement Budgétaire et Financier, présenté en annexe de la délibération, évoluera en fonction des modifications législatives et réglementaires et des modalités internes de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

*- **ADOPTE** le Règlement Budgétaire et Financier.*

Fait à Chinon, le 30 juin 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHINON (I. & L.)

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire Publié ou notifié le

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication